



Extrait du registre des délibérations
du conseil de la communauté de communes
du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 29 janvier 2024

Date de convocation

19 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 29 janvier à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chissey sur Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) N°11/2024

Nombre de membres

40

Présents

39

Représentés

0

Excusés

1

Votants

39

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faivre, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Schouwey, Mairot, Joffre.

Excusés Mme Hählen.

Absents

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 4121-3 et R. 4131-1 et suivants,

Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°132/2018 du 24 septembre 2018, par laquelle le Conseil communautaire validait le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions,

Considérant la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels tout au long de l'année 2023,

Considérant l'avis du CST réuni le 12 décembre 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération,
- S'engage à mettre en oeuvre le plan d'actions issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux

Le Président



Jean-Claude Pichon

Secrétaire de séance

